

Les typographes et l'innovation technique autour de 1968

Frédéric Deshusses, archiviste, Archives contestataires, Genève
frederic.deshusses@slnd.net

Dès la fin des années 1960, l'industrie des arts graphiques traverse une période d'intenses mutations qui dure quatre décennies.¹ Les machines à fondre le plomb sont progressivement remplacées par l'offset et l'héliogravure, puis la composition assistée par ordinateur devient le standard industriel. Dans le même temps, des techniques comme la risographie, le cyclostyle, puis la photocopie, qui augmentent fortement la capacité de tirage de l'ancien miméographe, permettent de dupliquer des documents imprimés sans avoir à passer par une imprimerie. Ces procédés sont en effet abordables économiquement pour des entreprises de taille moyenne et grande. Enfin, la presse connaît une période de concentration ce qui a également un impact sur le secteur des arts graphiques.

De nombreuses professions liées à des techniques spécifiques des arts graphiques disparaissent dans les années 1970-1980 : photogaveur ou stéréotypeur, dans le domaine de la reproduction d'images, par exemple. La profession emblématique de typographe disparaît également au profit du polygraphe dont la formation est codifiée en 1995. Le préfixe poly- souligne bien l'idée de regrouper en un seul métier des fonctions autrefois séparées. En particulier, la division ancienne du travail entre les travailleurs traitant du texte et ceux traitant des images, très structurante dans les représentations professionnelles, est abolie.²

Le nombre d'entreprises recensées dans le secteur des arts graphiques diminue d'un tiers dans la décennie 1965-1975, décennie qui voit l'essentiel des imprimeries être converties à la photocomposition. Sur le plan de l'emploi, dans la même décennie 1965-1975, 13 % des postes sont perdus dans un contexte global de plein emploi. La productivité du travail, quant à elle, est presque doublée entre 1960 et 1990. C'est une augmentation comparable à celle de l'industrie des machines (facteur 1,1), mais inférieure à celle constatée dans l'industrie horlogère ou dans les métaux (facteur supérieur à 2).³

Face à l'introduction des nouvelles techniques, la Fédération suisse des typographes (FST) adopte la même ligne que soixante ans auparavant lors du passage de la composition manuelle aux machines à composer. En 1968, le rédacteur du journal francophone de la Fédération résume cette ligne de la façon suivante : « [...] le typographe conscient ne s'oppose et ne s'opposera pas aux nouveaux appareils et machines pour la composition et la photocomposition, mais il veut conserver son activité dans les futures techniques. »⁴

Dès 1968, précisément, cette ligne est combattue au sein du syndicat par deux sections au moins, la section genevoise et celle de Zurich. Ces deux sections préféreraient voir le syndicat s'engager dans des actions revendicatives en dehors du cadre conventionnel, face à la menace des nouvelles techniques qu'ils évaluent comme grave et urgente. Les tenants des positions dominantes au sein de la Fédération auront tendance à considérer l'existence de cette ligne oppositionnelle comme une menace supplémentaire pour la représentation des travailleurs de la branche. À l'inverse, la défense d'une stratégie syndicale ancienne apparaît aux nouveaux entrants comme une menace pour les intérêts des travailleurs.

1 Elle s'était déjà posée à la fin du XIX^e siècle avec le remplacement de la composition manuelle. Voir : François Vallotton, « L'introduction des « collègues de fer » ou la mécanisation négociée des imprimeries helvétiques (1880-1914) » in Prométhée déchaînée : technologies, culture et société helvétique à la Belle Époque, Les Annuelles 11, Lausanne, 2008.

2 George Waardenburg, Origine sociale, aspirations et dispositions : l'impensé social du système de formation suisse, thèse de doctorat de l'Université de Genève, 2011, SES773.

3 Patrick Halbeisen, Histoire économique de la Suisse au XX^e siècle, Neuchâtel, 2021, Tableau 2-2, p. 347 et Tableau 2-4 p. 350. Pour des données sur la période 1980-2000 durant laquelle la restructuration se poursuit de façon accélérée avec l'arrivée d'Internet, voir George Waardenburg, p. 72.

4 E[ugène].V[erdon]. « Le dialogue est enfin engagé », in : Le Gutenberg, 16 février 1968, p.1.

C'est le moment de constitution de cette ligne oppositionnelle que je propose d'étudier ici. Je voudrais montrer en particulier que l'opposition syndicale se constitue autour de la question de l'innovation technique, ce qui, dans le contexte de la fin des Trente glorieuses – période au cours de laquelle un consensus sur la valorisation positive de l'innovation a existé parmi les partenaires sociaux – n'est pas anodin. Je voudrais montrer également que l'opposition qui se constitue autour de 1968 est en rupture avec la critique de la FST portée par certains membres du Parti suisse du travail (PST) dès les années 1950. Ce sont, dans le cas de la section genevoise au moins, des acteurs qui s'éloignent du Part du travail (PdT) au moment même où ils structurent leur opposition à l'intérieur de la FST.

Je voudrais signaler l'existence de deux régimes de critique du progrès technique. Un premier régime est celui des instances syndicales nationales, qui vise à assurer l'exclusivité du travail aux ouvriers qualifiés et à tirer parti de l'innovation technique pour négocier de meilleures conditions de travail. Un second régime de critique est celui d'un syndicalisme d'opposition qui met en cause les hiérarchies internes aux ouvriers et qui développe une critique beaucoup plus vaste et radicale de l'innovation technique. Ce second régime de critique emprunte beaucoup à la rhétorique de la Nouvelle gauche et développe un questionnement très large sur l'aliénation des travailleurs au-delà de la place de travail elle-même (transports, consommation).

Sans qu'il soit possible de répondre complètement à cette question dans le cadre de cet article, il me semble qu'il y a lieu de se demander comment ces deux régimes de critique du progrès technique coexistent au sein du syndicat et ce qu'ils peuvent apporter à la représentation des travailleurs. De fait, tout au long des années 1970 et 1980, la Fédération suisse des typographes va perdre de l'influence sur le plan syndical et politique à mesure que le métier même disparaît. Dès le milieu des années 1980, un processus de fusion syndicale s'engage qui mène à la constitution du Syndicat du livre et du papier, puis de Comedia (regroupant également les journalistes et certains métiers de la communication) et enfin de l'actuel Syndicom (regroupement très large de travailleuses et travailleurs du tertiaire).

Je suivrai ici un plan chronologique en commençant par rappeler les critiques du Parti suisse du travail à l'égard de la Fédération suisse des typographes qui s'expriment dans les années 1950, notamment autour de l'affaire Conzett & Huber, une imprimerie dont des militants communistes ont été licenciés. J'évoquerai ensuite les circonstances du renouvellement du contrat collectif en 1968 et le développement à cette occasion de deux discours antagonistes sur les nouvelles technologies et sur la stratégie syndicale à mettre en œuvre face aux innovations. Enfin, je montrerai brièvement que le renouvellement du contrat collectif de 1968 est un moment fondateur pour la décennie qui suit. En conclusion, je proposerai d'examiner dans quelle mesure les catégories élaborées par Edward P. Thompson, et en particulier celle d'économie morale, peuvent être opératoires dans ce contexte spécifique.

Les conséquences des restructurations économiques de grande ampleur sur les travailleuses et les travailleurs et leurs organisations en Suisse sont encore peu étudiées sous l'angle historique. Dans le secteur économique qui m'occupe ici, le sociologue George Waardenburg a effectué, pour sa thèse de doctorat sur la formation duale en Suisse, de nombreux entretiens avec des apprentis polygraphes du début des années 2000. Il donne, en introduction à ces entretiens, un aperçu des restructurations qu'a connues le secteur dans la période 1980-2000. Il a également recueilli et publié le témoignage d'un photo-lithographe qui rend compte de l'évolution technique de son travail dans la presse.⁵ En dehors de ces éléments, on dispose de peu de travaux sur un secteur qui, comme le note justement Waardenburg, est paradigmatique d'une automatisation accélérée et de l'émergence de ce que certains milieux économiques appellent la « société de la connaissance ».⁶

5 George Waardenburg, «Fotolithograf: «Ich bin zuständig für die Bildbearbeitung von drei Tageszeitungen, wie ein Zigeuner»», in Franz Schultheis, Berthold Vogel et Michael Gemperle, Ein halbes Leben. Biografische Zeugnisse aus einer Arbeitswelt im Umbruch, Konstanz, UVK, 2010.

6 Waardenburg, note 2, p. 71.

Dans la *Nouvelle histoire de la Suisse et des Suisses*, Peter Gilg et Peter Halbützel parlent à propos des Trente glorieuses et de la crise des années 1970 d'une « course accélérée vers l'avenir »⁷, expression qui évoque, même si les auteurs sont plus nuancés dans leur appréciation de la période, une certaine homogénéité dans le sens de la course et dans sa rapidité. L'étude de cas à laquelle je me propose de procéder pourrait s'inscrire dans une perspective différente, plus proche de celle que construisent les auteurs de *Une autre histoire des Trente glorieuses* et qui consiste à « redonner voix aux alertes sur les dégâts du progrès, aux controverses et conflits autour de la modernisation »⁸. On verra ainsi se développer un double conflit autour de la modernisation : un conflit entre patrons et syndicats et un conflit à l'intérieur du syndicat. L'idée qu'il existe une conflictualité et des intérêts divergents autour de la notion de progrès me semble un point central pour la réflexion historique sur les mutations du travail qui sont intervenues dans la période 1960-1980.

Cette conflictualité nous est accessible grâce à une source précieuse : le journal syndical *Le Gutenberg*, organe de la Fédération suisse des typographes, pendant francophone à l'*Helvetische Typographia*. *Le Gutenberg* est un hebdomadaire dont le contenu est préparé par un rédacteur salarié du secrétariat fédératif. Il est l'organe des instances fédératives, mais, comme on pourra le constater, une place importante est laissée au débat avec les sections cantonales ainsi qu'à des prises de positions individuelles. Le long texte de critique du progrès technique dont je propose l'analyse dans la troisième partie de cet article, bien qu'il présente des positions diamétralement opposées à celles du secrétariat fédératif, a été publié dans *Le Gutenberg*. Pour le reste, je fais appel ici à des publications syndicales (plaquettes commémoratives ou articles de la *Revue syndicale suisse*) ainsi que, dans la quatrième partie, à des documents du Comité de base de l'imprimerie de Genève, un groupe tiendra une position combative au sein de la section genevoise tout au long des années 1970.

1. Les critiques communistes à la Fédération suisse des typographes

Il existe, dans les années 1950, au sein de la FST, une ligne oppositionnelle portée par des syndiqués membres des sections du Parti suisse du travail (PST). Comme l'ensemble des syndicats de l'Union syndicale suisse, la FST est très proche du Parti socialiste suisse et subit de ce fait les critiques des membres du PST.

Dans le champ syndical suisse, la FST a la fonction symbolique forte du pionnier : première organisation syndicale de Suisse (1858), premier syndicat à avoir négocié des conventions collectives presque nationales (1906, 1907), premier syndicat à se doter d'un secrétaire permanent⁹. Ce sont ces aspects (rôle de pionnier, inscription dans la durée) qui sont soulignés lors de la commémoration du centenaire de la Fédération en 1958, dans la presse syndicale¹⁰ comme dans la publication commémorative rédigée par les deux secrétaires fédératifs Beat Weber et Ernst Leuenberger¹¹. Ces derniers écrivent par exemple dans leur Avant-propos :

À l'époque où le progrès technique bouleverse les habitudes et s'installe dans le métier, puisse ce modeste témoignage revenir aux pionniers du syndicalisme, à tous ceux qui de près ou de loin ont travaillé pour édifier l'actuelle Fédération suisse des typographes. Vivant est leur souvenir, durable l'immense tâche à accomplir.¹²

On le voit, c'est, pour les deux secrétaires fédératifs, dans sa tradition syndicale centenaire que la Fédération peut trouver les moyens de s'adapter à l'innovation technologique (il n'est pas question ici de lui résister). Plus loin dans le même ouvrage, les deux auteurs remarquent encore :

7 Peter Gilg et Peter Halbützel, « Une course accélérée vers l'avenir », *Nouvelle histoire de la Suisse et des Suisses*, Lausanne,

8 Céline Pessis, Sezin Topçu et Christophe Bonneuil, *Une autre histoire des Trente glorieuses*, Paris, 2013, p. 11.

9 Jacques Schlumpf (1869-1948), premier secrétaire syndical permanent du mouvement syndical suisse. Secrétaire permanent FST de 1900 à 1938.

10 Edmond Groux, Pierre Aragno, « Le centième anniversaire de la Fédération suisse des typographes », in : *Revue syndicale suisse* : organe mensuel de l'Union syndicale suisse, août 1958, pp. 205-240.

11 Beat Weber, Ernst Leuenberger, 1858-1958: un siècle d'activité syndicale de la Fédération suisse des typographes, [Berne], 1958.

12 Beat Weber, note 11.

Art et industrie, la typographie exige de ses servants une adaptation rapide aux nouveautés qui naissent chaque année. Dans les pourparlers contractuels, la qualité de la main-d'œuvre est un atout majeur. Les valeureux pionniers, avec une prescience que les ans n'ont point démentie, ont encouragé la formation professionnelle.¹³

L'adaptation à l'innovation et la compétence de la main-d'œuvre sont un « atout majeur » dans la négociation ouvriers-patrons et c'est encore grâce aux « valeureux pionniers » que l'on dispose des moyens de cette adaptation. L'idée de la communauté professionnelle est un élément fondateur de la Fédération même après la séparation des ouvriers et des patrons en 1861. Edmond Groux, typographe et co-auteur du numéro spécial de la *Revue syndicale suisse* commémorant le centenaire de la Fédération note ainsi que :

Les promoteurs du syndicat voyaient déjà s'édifier une communauté professionnelle où patrons et ouvriers pourraient travailler au bien de l'imprimerie pour le grand bienfait de tous ses membres. Mais très tôt les intérêts divergent : capital et travail sont face à face.¹⁴

Groux répond, dans ce numéro, à des critiques qu'il ne nomme pas mais qui semblent suffisamment présentes pour justifier qu'il y consacre un paragraphe dans un style qui mêle adroitement critiques passées et critiques présentes :

« Comme il s'est trouvé de farouches doctrinaires pour reprocher à la mutualité d'éteindre la combativité des typographes, des extrémistes ont accusé les promoteurs qui ont lutté avec acharnement pour mettre sur pied un contrat collectif d'avoir vendu le droit de grève ! Le temps s'est chargé de répondre à ceux qui gardaient au fond du cœur la nostalgie du « bon vieux temps ». La charte de travail élaborée dans l'imprimerie a ouvert la voie à d'autres professions: la paix du travail et la franche discussion entre employeurs et ouvriers, l'expérience le prouve, se sont révélées bien préférables aux coûteuses luttes d'antan. »¹⁵

Les « extrémistes » et les « farouches doctrinaires » désignés ici par Groux sont bien entendu les membres du Parti suisse du travail qui, en 1958, sont les seuls (ou peu s'en faut) à porter la critique de la paix du travail qu'il stigmatise. Cette pique d'Edmond Groux est particulièrement intéressante en ceci qu'elle est marquée par une vision téléologique de l'histoire syndicale : la situation présente justifie a posteriori le choix de la paix du travail et de la négociation. C'est l'expérience, autant dire le temps passé, qui « prouve » que les grèves sont un moyen coûteux et comme folklorique. L'auteur pourrait présenter l'évolution de la stratégie syndicale comme divisée en période, le moyen de la grève ne correspondant plus à la période actuelle. Au lieu de cela, il insiste sur une justification *ex post* du choix de la négociation qui apparaît dès lors comme irrévocable puisque tenant sa justification de l'avenir lui-même et non pas des circonstances de ce choix. Cette vision de l'histoire du syndicat est très répandue dans les publications historiques qui marquent le centenaire de la Fédération.

Il est possible que Groux vise avec ce paragraphe un article publié en 1954 dans la revue francophone du Parti Suisse du travail, *Socialisme*, article traduit d'un original paru dans l'équivalent germanophone de cette revue.¹⁶ Si l'auteur anonyme de cet article, typographe lui-même semble-t-il, admet que « le contrat collectif de l'imprimerie est encore aujourd'hui l'un des meilleurs de ceux conclus par les syndicats suisses », il n'en estime pas moins que « depuis des dizaines d'années, [la Fédération] a évité toute action directe, s'est contentée de petits succès partiels et a tout fait pour prouver aux membres [...] que les grèves et tous moyens analogues sont des méthodes périmées »¹⁷. L'auteur rappelle la grève de 1922, dernière grève organisée au niveau national par la Fédération, qu'il l'analyse comme un

13 Beat Weber, note 11.

14 Edmond Groux, « À la conquête des libertés syndicales : un siècle de luttes et de progrès sociaux », in : *Revue syndicale suisse*, août 1958, n°8, pp. 208-218.

15 Edmond Groux, note 14.

16 Typo, « Dans la Fédération suisse des Typographes », *Socialisme*, revue mensuelle du Parti Suisse du Travail, Genève, mars 1954, n°107, p. 466-472. S'il est publié dans la revue francophone, l'article est à l'origine publié dans la revue germanophone du PST, *Sozialismus*.

17 Idem.

échec dont il n'expose pas les raisons. Il estime ensuite que 1947 marque la reprise d'une activité syndicale normale après la suspension des activités due à la guerre mondiale. Dès cette date, l'auteur montre qu'il existe une opposition au sein de la FST, opposition qui s'est manifestée par le refus de la convention collective de 1950 lors d'un référendum, contre l'avis des instances nationales du syndicat.

Cet article de 1954 revient également sur l'affaire Conzett & Huber. En 1951, l'imprimerie Conzett & Huber de Zurich licencie douze employés pour des motifs politiques, ils sont en effet membres du Parti du travail et sont accusés d'avoir voulu organiser une « cellule communiste » dans l'entreprise. La FST renonce à défendre ces employés, ce qui provoque un certain scandale. L'imprimerie est en effet celle qui a été fondée par Conrad Conzett, puis longtemps gérée par son épouse Verena (décédée quelques années avant les licenciements). L'un et l'autre sont des figures marquantes du mouvement socialiste suisse.

À la suite des protestations suscitées par ces renvois, la FST fait publier dans la presse syndicale et socialiste un communiqué dans lequel elle souligne que la commission du personnel de l'entreprise elle-même ne s'est pas opposée aux licenciements prononcés. Dans l'article anonyme de 1954, l'affaire est ainsi résumée :

En 1951, intervinrent les congédiements de nature politique dans la Maison Conzett & Huber. Le comité central de la Fédération suisse des Typographes, à cette occasion, oublia les principes les plus élémentaires de l'action syndicale et proclama que les mesures de débauchage réactionnaires prises par la Maison Conzett & Huber étaient justes et nécessaires pour l'existence de la démocratie bourgeoise. C'est là une attitude très rare dans l'histoire du mouvement syndical suisse. Personne n'espérait qu'on soutiendrait politiquement ceux qui avaient été congédiés, mais on espérait cependant que les instances de la fédération montreraient au moins une attitude honnête du point de vue syndical vis-à-vis des membres de la Fédération qui appartenaient à un parti légal, auxquels on n'avait rien à reprocher du point de vue professionnel et qui étaient également de bons membres actifs de la Fédération.¹⁸

Pour l'auteur de l'article, l'anticommunisme qui règne au sein de la FST est de nature à décourager la fraction la plus revendicative du syndicat.

L'article ne la mentionne pas, mais on pourrait ajouter à ce tableau d'une opposition syndicale au sein de la Fédération suisse des typographes la grève genevoise de 1948. Le 16 octobre de cette année, dans le contexte d'un conflit avec la section genevoise de la SSMI sur le paiement d'allocations familiales prévues par une loi cantonale, la section de Genève de la FST donne un ultimatum aux patrons avec menace d'un arrêt de travail. Il est également décidé de ne plus faire d'heures supplémentaires. Une décision du tribunal arbitral est rendue en faveur des typographes, mais ceux-ci décident, hors du cadre conventionnel, de poursuivre leur mouvement revendicatif autour d'une revendication secondaire : une prime de résidence¹⁹. Ils sont désavoués par les instances nationales (comité central le 2 mars 1948 et assemblée des présidents de section le 7 mars de la même année), mais le 9 mars l'assemblée de section décide la grève pour le lendemain. Elle dure jusqu'au 12 mars et les grévistes obtiennent en partie satisfaction sur la prime de résidence.

La Fédération suisse des typographes ne verse aucune indemnité de grève aux Genevois et exige le paiement des 8'000 francs d'amende contractuelle par la section genevoise. Cette incartade genevoise déclenche une riposte interne sous la forme d'une résolution acceptée par l'assemblée des délégués et selon laquelle :

Dans l'intérêt d'une amélioration progressive de la situation des ouvriers de l'imprimerie, l'assemblée des délégués invite le Comité central à poursuivre la politique contractuelle suivie jusqu'ici et à ne tolérer aucune action collective quelle qu'elle soit qui pourrait être entreprise par l'une ou l'autre des sections ou associations professionnelles et dirigée contre l'existence du nouveau contrat collectif. Les

18 Idem.

19 Il s'agit d'une compensation du coût élevé des loyers dans le canton de Genève.

violations du contrat collectif par des sections locales seront sévèrement punies par l'application des sanctions de la Fédération en complément de l'amende contractuelle.²⁰

On trouve dans cette résolution à la fois l'affirmation de l'hégémonie de la méthode contractuelle et la volonté de réprimer, non seulement dans le cadre du contrat, mais également à l'intérieur même de la Fédération toute tentative déviant de cette ligne. Notons qu'une autre grève hors du cadre contractuelle a eu lieu à Zurich en novembre 1945.

De la grève genevoise à l'« affaire Conzette & Huber », il existe, sous le vernis des publications du centenaire, des tensions sur les modalités de l'action syndicale au sein de la FST de l'après-guerre. Les positions qui s'écartent de la doctrine de la paix du travail sont combattues, comme on vient de le voir, avec toute la force de l'appareil. Elles sont également combattues sur le plan symbolique par la production d'un récit commémoratif qui lie historiquement le caractère très avancé du contrat collectif des arts graphiques à la pratique de la négociation contractuelle. La critique communiste, telle du moins qu'elle est exprimée dans l'article de 1954, porte essentiellement sur des questions tactiques et plus spécifiquement sur les questions de la démocratie interne et du recours à la grève. La question de l'innovation technologique ne s'impose pas encore. C'est dès 1968 qu'elle va déterminer la constitution d'un front d'opposition progressivement détaché du Parti suisse du travail.

2. Le Mai 68 des typographes

La convention collective des typographes est renouvelée tous les trois ans. Le renouvellement de 1950, comme je l'ai mentionné plus haut, a déjà fait l'objet d'une procédure difficile. Les négociations avaient amené plusieurs améliorations (prise en compte de l'ancienneté dans le calcul des vacances, droit au salaire en cas de maladie). Pourtant, la question salariale devait entraîner un débat au sein de la fédération : il s'agissait, pour certains au sein de la FST, d'obtenir une allocation de renchérissement hebdomadaire dans un contexte de forte augmentation du coût de la vie. Une votation générale, c'est-à-dire incluant tous les membres et non pas seulement les délégués des sections, a lieu le 25 août 1950 et, contre l'avis des instances nationales, le contrat est rejeté par les syndiqués avec quelque mille voix d'avance sur environ 6000 votants au total. On ne note pas de difficultés notables dans la procédure routinière des renouvellements suivants. Les négociations de 1968 rencontrent en revanche un premier écueil avec le refus de l'ouverture des négociations du côté patronal.

Après une première séance de négociation, la Société suisse des maîtres imprimeurs (SSMI) refuse en effet de poursuivre les pourparlers²¹. Selon les maîtres imprimeurs, la conjoncture peu favorable du secteur empêche la réalisation de revendications ouvrières jugées trop coûteuses. Dans une convocation à une assemblée générale extraordinaire visant à informer sur cette situation, la section genevoise de la FST fait le lien entre l'interprétation patronale de la conjoncture et les investissements nécessaires pour mettre en œuvre les innovations techniques. Ce qui empêche la réalisation des revendications ouvrières, c'est l'investissement dans les « machines et le matériel » :

Affirmer, comme le fait la société patronale, que la situation conjoncturelle démontre un fléchissement est nous considérer comme un peu trop crédules. L'augmentation de la productivité, l'extension des entreprises et les investissements de capitaux dans l'achat de machines et de matériel prouvent le contraire.²²

À ce stade, la section genevoise n'est pas encore en conflit avec les instances nationales et la même convocation à une assemblée de section indique que c'est le secrétaire fédératif francophone, Beat Weber, qui expliquera la situation aux membres genevois. L'association patronale finira par se mettre à la table des négociations.

²⁰ Cité dans Waeber et Leuenberger note 11, p. 106.

²¹ Le Gutenberg, 19 janvier 1968.

²² Syndicat des typographes de Genève, « Devons-nous capituler ? », janvier 1968, 1 feuillet. Archives contestataires, Fonds André Petitat, Syndicats, Fédération suisse des typographes, inventaire en cours.

Après le refus de négocier des patrons, c'est le rejet de l'accord par les syndiqués qui marque cette procédure de renouvellement du contrat.²³ La section genevoise et la section zurichoise mènent le front du refus contre l'avis des instances nationales et au prix de fortes tensions au sein même des sections cantonales.

Premier motif de la contestation genevoise et zurichoise, le dispositif dit de « sécurité de l'emploi » est jugé largement favorable aux patrons. Il s'agit de mettre en place un système assurant aux typographes une formation sur les nouveaux systèmes pour éviter les « licenciements technologiques ». Or, la formulation négociée laisse aux patrons la possibilité de verser une indemnité aux typographes licenciés pour raison technique sans chercher à leur assurer une formation. Dans *Le Gutenberg* du 3 mai 1968, la section genevoise qualifie le dispositif négocié de « convention bidon qui ressemble à un geste de charité »²⁴.

Le premier article des dispositions spéciales « instituant un programme social pour parer les rigueurs lors de mesures de rationalisation résultant de l'évolution technique » précise que : « Promouvoir la rationalisation et l'évolution technique des entreprises est une nécessité fondamentale dans l'intérêt réciproque des patrons et des ouvriers. »²⁵ Cet article, de nature essentiellement idéologique en ce sens qu'il ne prévoit aucune disposition concrète, souligne l'accord fondamental entre la SSMI et les instances centrales de la FST sur l'évaluation positive du progrès technique. La suite de ces dispositions spéciales prévoit des mesures à prendre graduellement, à savoir : informer les ouvriers des transformations envisagées dans les processus de travail, débattre avec le personnel concerné des possibilités de reclassement dans l'entreprise, offre de « recyclage » aux frais du patron, enfin, en cas d'inaptitude au « recyclage », des délais spéciaux de congé s'appliquent.

Ce qui frappe dans ce « programme social », c'est que le processus se mène exclusivement à l'intérieur de l'entreprise. La FST n'est pas parvenue à négocier un arbitrage externe sur les mesures mises en œuvre et sur l'aptitude ou non des ouvriers à la formation aux nouveaux procédés. Dans ces conditions, on peut souscrire à l'analyse de la section genevoise selon laquelle :

[...] Rien dans la proposition patronale ne nous garantit que nous n'arriverons pas, dans la majorité des cas de professionnels à recycler, au versement pur et simple de l'indemnité prévue en cas de renvoi. Tout nous pousse à croire le contraire, à penser qu'il n'y aura aucun effort de la part des patrons pour replacer un typo devenu inutile. Dès lors, moyennant une relativement modeste indemnité, les maîtres imprimeurs pourront ainsi se débarrasser d'une main-d'œuvre mise hors course par le fait de rationalisation et du progrès technique.²⁶

Ensuite, c'est la question du statut d'ouvrier semi-qualifié qui pose problème. Le nouveau contrat ouvre la possibilité de confier un grand nombre de tâches aux ouvriers dits semi-qualifiés, c'est-à-dire ayant effectué un apprentissage plus court que celui des typographes. La convention collective prévoit dans le détail quelles tâches peuvent être confiées à ces ouvriers et cette liste se trouve considérablement accrue, ce qui fait craindre à la section genevoise un remplacement progressif par de la main-d'œuvre bon marché.

Le secrétariat fédératif, lui, soutient que le contrat collectif doit être adopté en l'état en soulignant que : « [...] le typographe conscient ne s'oppose et ne s'opposera pas aux nouveaux appareils et machines pour la composition et la photocomposition, mais il veut conserver son activité dans les futures techniques. »²⁷ L'instance nationale de la Fédération porte ici sur le plan des principes : faut-il s'opposer ou non au progrès technique ? Or, l'opposition genevoise ne se situe pas dans le même registre. Le texte publié dans *Le Gutenberg* du 3 mai 1968 ne se prononce pas en principe sur le progrès technique, mais sur le caractère judicieux ou non des mesures d'accompagnement proposées.

23 Assemblée extraordinaire des délégués du 20 avril 1968.

24 « Le point de vue de la Section de Genève », *Le Gutenberg*, 3 mai 1968, p. 2

25 *Le Gutenberg*, 3 mai 1968, p.1.

26 [Charly Barone], « Le point de vue de la Section de Genève », *Le Gutenberg*, 3 mai 1968, p. 2.

27 E[ugène].V[erdon]. « Le dialogue est enfin engagé », *Le Gutenberg*, 16 février 1968, p.1.

Les sections genevoises et zurichoises réussissent à convaincre une majorité des délégués (144 voix contre 57) de rejeter cette première version du contrat collectif et provoquent ainsi une votation générale²⁸. Le contrat collectif est rejeté par cette votation générale le 10 mai 1968. Un compromis est trouvé durant l'automne de cette même année. Le rejet en votation générale est un fort désaveu des instances nationales dans la mesure où il est l'expression de l'ensemble des membres et non pas seulement des délégués des sections.

Ce désaveu laisse des traces durables dans la Fédération.²⁹ À l'automne 1968, la section zurichoise demande la destitution du secrétaire central de langue allemande, Ernest Mezenen nommé trois ans plus tôt.³⁰ Les typographes zurichois reprochent au secrétaire central d'avoir volontairement écarté une revendication de la base relative au statut des auxiliaires lors des négociations du contrat collectif. Le Comité central estime qu'il s'agit d'une erreur et non pas d'une omission volontaire. La section zurichoise n'est pas soutenue dans sa demande, sauf par la section genevoise. Néanmoins, l'attaque est très virulente dans la mesure où les secrétaires centraux ont habituellement des carrières de longue durée qui sont interrompues par la retraite. Jacques Schlumpf, premier secrétaire permanent de la FST, reste en poste 38 ans (1900-1938). Beat Weber, secrétaire de langue française en même temps que Mezenen assure le secrétariat en langue allemande, a été nommé en 1946 et quitte le poste à sa retraite en 1975. Ernest Leuenberger, prédécesseur de Mezenen, reste en poste 26 ans (1939-1965) jusqu'à sa retraite. Seul Jean Möri, prédécesseur de Weber, reste en poste moins de dix ans, mais c'est pour prendre la fonction de secrétaire de l'Union syndicale suisse.

Dans ce contexte, la proposition de destitution zurichoise doit être interprétée de deux façons : d'une part, elle vise à poursuivre la polémique ouverte pendant la séquence de négociation et de refus du contrat collectif ; d'autre part, elle est une attaque contre le statut des secrétaires centraux qui sont vus comme tenant des positions rétrogrades. Début 1969, Charly Barone (1931-2011), typographe genevois, membre pour une année encore du Parti du travail, propose deux angles d'analyse aux conflits qui traversent la Fédération :

« Prendre conscience du pourquoi de ces dialogues de sourds pour les dépasser, c'est une façon de poser le problème de la relève syndicale. Le fait qu'elle se fasse mal n'est pas un signe des temps, mais le signe de l'inadéquation de la pratique syndicale actuelle face aux problèmes réels à résoudre. [...] Sur la base de ce déphasage, des conflits de générations d'ordre secondaires surgissent parce que les militants expérimentés, tournés vers le passé, voient davantage leur rôle dans la défense de l'acquis qu'à conquérir une réalité, peut-être, fondamentalement nouvelle. »³¹

Barone envisage à la fois une explication tactique selon lequel des divergences existent sur la manière de faire face aux défis du moment et une explication générationnelle mettant en jeu le rapport de la Fédération avec sa propre histoire. Cette analyse montre que certains militants développent une conscience assez nette du moment de rupture dans lequel se trouve leur profession et leur organisation professionnelle. Barone est sans doute d'autant plus porté à formuler cette analyse qu'il vit une situation assez semblable au sein du Parti du Travail dont il sera suspendu l'année suivante et qu'il finira par quitter pour participer à la fondation du Centre de liaison politique (CLP), une organisation maoïste genevoise.

Cette question du rapport de la Fédération avec sa propre histoire prolonge les critiques communistes que j'ai évoquées dans la première partie de cet article. Ce qui modifie en revanche profondément ces critiques essentiellement tactiques, c'est la question de l'innovation technique. Le caractère très concret de la menace sur le métier lui-même amène un groupe de syndiqués – aux propriétés sociologiques très

28 Votation générale le 10 mai 1968, sur 10'800 bulletins rentrés, 5529 bulletins rejettent le texte. *Le Gutenberg* du 24 mai 1968 donne les résultats détaillés du vote, section par section.

29 « Les séquelles des pourparlers contractuels », *Le Gutenberg*, 28 novembre 1968.

30 *Le Gutenberg*, 5 décembre 1968.

31 Charly Barone, « Dialogues de sourds », *Le Gutenberg*, 28 novembre 1968.

proches de celles de Barone – à formuler une critique du progrès technique. C'est à cette critique que je vais m'intéresser maintenant.

3. Se défendre face au progrès technique

Courant 1969, à la suite des événements dont il vient d'être question, le secrétaire fédératif Beat Weber produit un rapport sur la nécessité d'assurer aux typographes une formation adéquate aux nouvelles techniques.³² Je n'ai malheureusement pas pu retrouver le texte complet de ce rapport qui est, semble-t-il, paru en brochure après l'assemblée des délégués de juin 1969 à Soleure où il a été présenté. Je me fonde donc, pour les indications qui suivent, sur la transcription de l'intervention de Beat Weber à ce congrès, intervention supposée résumer ce rapport.

L'intervention de Weber consiste essentiellement en un tour d'horizon des innovations techniques en cours en 1969. Le cas de la composition à distance est particulièrement examiné : il s'agit en effet de procédés qui permettent aux journalistes de composer leurs articles qui sont ensuite transmis composés à l'imprimerie. De même, Weber examine le processus de concentration dans la presse et l'émergence de journaux gratuits. Ces considérations techniques l'amènent à souligner l'urgence d'une réaction de la Fédération – ce que, semble-t-il, personne ne conteste. Weber rappelle en outre la position de principe de la Fédération :

L'introduction de nouveaux procédés techniques pose aux arts graphiques en général et à l'imprimerie en particulier de nouveaux et importants problèmes qu'il s'agit de résoudre dans un esprit ouvert aux solutions modernes. Pour desservir ces procédés, il faut d'une part donner la préférence aux typographes qualifiés [...] et d'autre part encourager la modernisation des installations selon les derniers progrès de la technique.³³

C'est la ligne de défense professionnelle classique et celle qui avait déjà été mise en œuvre par la FST au tournant du XX^e siècle lors de l'introduction des machines à composer. Il s'agit de favoriser l'innovation technique, notamment en assurant la formation des syndiqués, et d'en réserver l'usage aux typographes qualifiés.

Le rapport Weber est aussi une forme de règlement de comptes interne à la Fédération après la difficile négociation de la convention collective de 1968 et ses suites. Le secrétaire fédératif souligne ainsi que : « Tout est affaire de confiance. Les déchirements internes ont dangereusement miné la confiance. La contestation s'installe dans nos rangs. Le dernier renouvellement du Contrat collectif de travail a étendu la cassure. »³⁴ C'est qu'en produisant ce rapport, Weber cherche avant tout à regagner l'autonomie des instances nationales dans la négociation, une autonomie que lui a fait perdre la votation générale de 1968 et l'émergence d'un front d'opposition à la ligne centrale.

C'est sans doute cet aspect du rapport plus que son contenu qui va motiver un groupe issu de la section genevoise à formuler une prise de position détaillée sur l'innovation technique.³⁵ Ce groupe composé de quatre typographes genevois, Hans Bräm³⁶, Christian Tirefort³⁷, Charly Barone³⁸, et Bernard Hess³⁹. Sous le titre « Contre-analyse sur les nouveautés techniques », ils écrivent ainsi dans le journal syndical :

32 Beat Weber, *Contribution au programme d'activités et d'éducation syndicale*, 1969.

33 Beat Weber, « Programme d'activité syndicale et évolution technique dans l'imprimerie », *Le Gutenberg*, 3 juillet 1969, p. 1.

34 *Idem*, p. 2.

35 Hans Bräm, Charly Barone, Christian Tirefort et Bernard Hess, « Contre-analyse sur les nouveautés techniques : leur rôle dans la situation actuelle du syndicalisme », *Le Gutenberg*, 18 décembre 1969, p. 2.

36 Militant du Parti du Travail et typographe à l'Imprimerie coopérative à Genève, propriété du Parti suisse du travail.

37 (1943-*) Typographe au Journal de Genève, brièvement membre du Parti du Travail, puis membre du Centre de liaison politique, futur président du Syndicat du livre et du papier.

38 (1931-2011) Membre de la tendance oppositionnelle du Parti du Travail nommée Tendance Z. Suspendu du Parti du Travail genevois en 1970 en raison de sa participation à Z, puis membre du Centre de liaison politique. Typographe dans une très petite imprimerie de Carouge.

39 Typographe au Journal de Genève, originaire de Bâle.

[Du rapport Weber], on retire la certitude que la direction de la FST ne voit de possibilité d'approcher ces questions qu'à partir de notre soumission la plus complète à l'évolution de l'organisation de la production dans notre profession. Les concentrations, l'évolution technique sont inéluctables. C'est comme le mauvais temps, on n'y peut rien. Il ne reste plus qu'à essayer de limiter les dégâts. Cette façon de voir est fautive. Si elle n'apparaît pas fautive à tous, c'est qu'il manque à ces rapports une analyse en profondeur de la société dans laquelle nous vivons et agissons ; d'une société dont l'organisation détermine en dernière analyse les problèmes auxquels notre syndicat, tous les syndicats, sont confrontés.⁴⁰

Les quatre syndiqués proposent ici une position en rupture avec la position des instances fédératives. Ils posent la question de la justification du progrès technique. Comme on l'a vu dans l'extrait ci-dessus du résumé du rapport Weber, mais également dans un éditorial du rédacteur du *Gutenberg* cité plus haut, la FST ne pose pas la question de la signification sociale du progrès technique. Elle pose la question des aménagements que ce progrès implique dans les rapports de travail. La Contre-analyse propose une vision diamétralement opposée : elle interroge le sens social du progrès technique et restitue l'idée d'une conflictualité autour de ce progrès :

Dans le cadre de notre société suisse, l'évolution de la technique c'est l'évolution de l'organisation capitaliste du travail en vue des bénéfices. La technique n'est donc pas neutre et le problème est : qui dirige cette évolution ? C'est bel et bien là un problème de classe. Ce qui est favorable à l'une ne l'est pas à l'autre.⁴¹

Les auteurs de la Contre-analyse attaquent en outre le corporatisme de la FST, dont l'idée de centrer la défense professionnelle sur les besoins des ouvriers qualifiés est la manifestation la plus claire dans le cadre du débat sur la modernisation technique :

L'augmentation de la tendance à la division des travailleurs par le patronat, nous en avons eu un exemple dernièrement avec la question des semi-qualifiés. Malheureusement, ce problème n'a eu pour effet, pour le moment, qu'un accroissement de l'esprit corporatiste dans notre syndicat, qui peut avoir comme conséquence de nous éloigner d'une fusion des syndicats des arts graphiques. La FST risque ainsi d'être de moins en moins une organisation pour la défense des travailleurs et de devenir le défenseur d'une élite sous le mot d'ordre réactionnaire de : Défense de la profession. Ce n'est pas le métier qu'il faut défendre, mais l'homme, tout ce qui fait l'homme sans lequel un métier n'est rien !⁴²

C'est une attaque forte contre le syndicat des typographes, plus ancien syndicat de Suisse, dont la défense corporatiste a toujours constitué une ligne de force. C'est également une ouverture sur une critique beaucoup plus large de l'aliénation des travailleurs hors de leur place de travail, une critique très en phase avec les nouveaux mouvements sociaux qui émergent à la même période :

La semaine de quarante-quatre heures – comme les vacances d'ailleurs – premièrement était devenue indispensable en raison de la dégradation des conditions de travail (spécialisation, rythmes), deuxièmement en raison de la dégradation des conditions de vie (éloignement lieu de travail lieu d'habitation, circulation impossible en ville, bruit, atmosphère malsaine, conditions de logement, etc.)⁴³

Dans le même sens, la Contre-analyse aborde la question de l'intensification des rythmes de travail qui est peu présente dans le discours des instances nationales du syndicat :

L'individu, qui devient de moins en moins prédominant par rapport à la machine, se dissémine ; il perd tout son caractère pour se plier au rythme (à la volonté) de sa machine, elle-même là pour une seule raison, réaliser un maximum de plus-value [...] On en arrive au fait que par la logique d'un système

40 « Contre-analyse sur les nouveautés techniques : leur rôle dans la situation actuelle du syndicalisme », art. cit. note 35.

41 Ibidem.

42 Ibidem.

43 Ibidem.

aveugle, la vie de l'individu, son équilibre, doivent être subordonnés à la machine, à son rythme effréné, et non le contraire – cela en fonction d'un seul impératif : le profit capitaliste.⁴⁴

On le voit, la critique du progrès technique et des positions syndicales formulée dans ce texte dépasse largement la critique tactique formulée dans l'article de 1954 dont il a été question plus haut. Une critique large du mode de vie et du sens du travail qui rejoint celle portée par les groupes issus des mouvements étudiants⁴⁵ s'ébauche dans ce texte. Il est significatif que cette critique soit portée par des syndiqués relativement jeunes et qui, pour deux d'entre eux, font partie d'une tendance oppositionnelle (Barone et Tirefort) au sein du Parti du travail genevois qui donnera naissance à une organisation marxiste-léniniste (Centre de liaison politique).

Pour autant, cette Contre-analyse ne devrait pas être lue uniquement comme le signe avant-coureur du surgissement d'organisation marxiste-léniniste, comme un pur marqueur politique. Elle met en jeu une vision du travail et de l'action collective qui doit être entendue dans le cadre d'un double conflit autour du progrès technique. Lorsque les auteurs de la Contre-analyse s'exclament que : « Ce n'est pas le métier qu'il faut défendre, mais l'homme, tout ce qui fait l'homme sans lequel un métier n'est rien ! »⁴⁶, ils font appel à un ensemble de valeurs qui dépasse largement le cadre du rapport de travail et de la négociation syndicale. Charly Barone, quant à lui, dans son article de *La Voix ouvrière* expliquant le refus de la convention collective de 1968 par la section genevoise : « Côté matériel, les typos auraient pu considérer les résultats comme satisfaisants, [...] C'est sur les questions concernant l'avenir de la profession face à l'évolution des techniques et aux concentrations d'entreprises que la majorité des syndiqués ne se sont pas estimés satisfaits. »⁴⁷ Ce texte, qui met en opposition *côté matériel* et *avenir de la profession* évoque la notion d'économie morale construite par Edward Palmer Thompson.⁴⁸ L'économie morale devrait pouvoir rendre compte de tout ce qui, dans les comportements de défense de groupes sociaux confrontés à des bouleversements, ne relève pas de la stricte rationalité économique. Certes, les typographes suisses ne brisent pas de machines ni ne se livrent à des émeutes contre l'innovation technique, mais comme le souligne Charly Barone, ils décident, en 1968, de faire passer une notion abstraite, l'avenir de la profession, devant des bénéfices économiques en termes salariaux notamment. De même, selon Thompson s'agissant de la foule anglaise du XVIII^e siècle, « à court terme, l'émeute et la taxation allaient probablement à l'encontre de leurs objectifs. »⁴⁹ Mais c'est autre chose qui est en jeu : dans le cas des foules anglaises, l'émeute a la fonction « d'un désastre social »⁵⁰(316), d'une menace pour la cohésion de la communauté rurale. Les auteurs de la Contre-analyse envisagent le recours à une stratégie syndicale plus offensive de la même façon : quel que soit le risque encouru, le syndicat devrait, selon eux, se rendre à nouveau menaçant, car l'ampleur de la menace du progrès technique justifie une action en rupture avec les règles de la « communauté professionnelle ».

Cette Contre-analyse, dont l'existence doit beaucoup à la séquence du renouvellement de la convention collective de 1968, me semble pouvoir être considérée comme un élément fondateur de la nouvelle dynamique engagée dans la décennie 1960-1970 et qui conduit à la fois à des actions revendicatives plus nombreuses et à la fusion syndicale avec le syndicat de la reliure et du papier que les auteurs du texte appellent de leurs vœux. Je me contenterai ici d'évoquer très brièvement cette décennie qui mériterait une étude approfondie.

4. Une nouvelle dynamique syndicale

44 Ibidem.

45 Olivier Pavillon, « La Nouvelle Gauche en Suisse romande, au milieu des années 80 : un essai de mise en perspective » in Cahiers d'histoire du mouvement ouvrier : contestations et mouvements 1960-1980, n°21, 2005, pp. 7-29.

46 Hans Bräm, Charly Barone, note 35.

47 Ch[arly] Barone, « Le refus des typos », *La Voix ouvrière* : quotidien politique et d'information, 23 avril 1968, p. 1. Il s'agit ici du refus des typographes genevois (assemblée de section du 17 avril 1968).

48 Edward P. Thompson, « L'économie morale de la foule anglaise au XVIII^e siècle » et « L'économie morale revisitée » in *Les usages de la coutume*, EHESS, Gallimard, Seuil, pp. 250-428.

49 Ibidem, p. 308.

50 Ibidem, p. 316.

A Genève, un comité de base de l'imprimerie⁵¹ se forme pour contester la FST et atténuer les effets de l'organisation corporatiste de la branche. Charly Barone et Christian Tirefort, signataires de la contre-analyse, seront parmi les animateurs de ce comité.⁵² Le journal des mouvements contestataires, *Tout va bien*, précise ainsi la situation genevoise en 1975⁵³ :

Deux courants sont en opposition jusqu'au sein du Comité syndical cantonal : les chefs syndicalistes traditionnels d'une part, comprenant notamment trois membres du Parti du Travail (sur neuf), dont le président Hans Bräm⁵⁴ (également membre du Comité directeur du PdT et jeune chef technique dans la boîte où il travaille) et le permanent syndical, le secrétaire Robert Schreiner, et, d'autre part, les partisans d'un syndicalisme réellement combatif, regroupés entre autres autour du Comité de base de l'imprimerie. Celui-ci, après s'être créé en opposition totale avec le syndicat et avoir recueilli assez d'audience pour déclencher une grève sauvage au Journal de Genève en 1971, a décidé, depuis deux ans environ, de participer activement au débat syndical et de se faire élire sur des positions de lutte au Comité.⁵⁵

On note que la rupture de Tirefort et Barone avec le Parti du travail a fait basculer Hans Bräm, pourtant l'un des auteurs de la Contre-analyse, du côté des positions syndicales traditionnelles. La grève sauvage de 1971 à l'imprimerie du *Journal de Genève* évoquée dans cet extrait a été un coup de force de la tendance oppositionnelle au sein de la FST. La question du progrès technique reste centrale dans la dynamique plus combative qui s'engage à Genève. Dans l'un de ses textes programmatique, le Comité de base lie l'innovation technique et la nécessité d'une stratégie syndicale en rupture avec les négociations conventionnelles et la paix du travail :

[...] le patronat exploite à fond la récession pour abaisser la masse salariale, tout en accroissant la productivité, sachant fort bien que les négociateurs syndicaux ne disposent d'aucun moyen pour infléchir cette tendance puisque les instances centrales persistent à considérer la paix du travail comme une finalité [...] l'introduction de nouvelles techniques de composition et d'impression permet aux patrons de réduire encore et les effectifs et la masse salariale.⁵⁶

Critique de la paix du travail et critique de l'innovation technique comme une attaque contre les travailleuses et les travailleurs s'articulent dans le discours de cette tendance oppositionnelle au sein de la Fédération suisse des typographes. La période mouvementée qui s'ouvre avec le renouvellement de la convention collective de 1968 s'achève, en 1980, par deux événements majeurs : la disparition de la FST dans le cadre de la fusion avec le syndicat des relieurs cartonniers au sein du nouveau Syndicat du livre et du papier d'une part et une grève nationale d'autre part. Il faudra se livrer à une analyse plus approfondie de cette décennie 1970-1980, et notamment comprendre ce qu'il en est en dehors de Genève, pour proposer une interprétation de cette fusion et de cette grève. On peut déjà retenir que la question de la critique de l'innovation technique est celle autour de laquelle s'est cristallisée la crise syndicale qui secoue la FST. Plus sans doute que dans aucun autre secteur économique, un questionnement radical de cette innovation a pu se formuler au sein du syndicat et les membres porteurs de ces questions n'ont pas été totalement marginalisés.

Conclusion : économie morale et mutation du travail

On constate que, dans la période 1968-1971, un discours sur l'innovation technique se structure à la fois au sein de la Fédération suisse des typographes et au sein de sa section genevoise. Cette dernière porte un discours critique selon lequel le syndicat devrait profiter de la restructuration imposée par les

51 Il existe à Genève d'autres comités de base qui entendent organiser les travailleuses et travailleurs en dehors ou à côté du cadre syndical : Comité de base de l'hôpital, Comité de base de la construction notamment.

52 Entretien avec Christian Tirefort, 19 novembre 2019.

53 s.n., « Des typos bien encadrés », *Tout va bien* : mensuel suisse de contre information et de lutte, janvier 1975.

54 Hans Bräm était un des signataires de la contre-analyse de 1969.

55 s.n. note 53.

56 [Comité de base de l'imprimerie], Orientation sur le développement et les perspectives dans les arts graphiques, [ca. hiver 1975-1976], Archives contestataires, Fonds 018 Charly Barone.

innovations techniques pour prendre une position plus offensive au lieu de défendre exclusivement la position des ouvriers qualifiés. Les premiers argumentaires en défaveur du contrat collectif en 1968 constituent une ébauche de ce discours, puis il s'affirme, dès l'année suivante comme une critique très large de l'aliénation dans la société de consommation, dans la « Contre-analyse sur l'innovation technique », publiée dans le journal syndical. Il n'est pas trivial que des syndiqués sans responsabilités nationales développent un discours construit sur des questions de stratégie. Le débat syndical est atone dans les années 1960, quel que soit le secteur économique, et une des seules tentatives structurées d'opposition interne, le Manifeste 1977, est fortement réprimée par les instances nationales de la Fédération des travailleurs de la métallurgie et de l'horlogerie (FTMH), dix ans après la publication de la « Contre-analyse ».

Au sein de la FST, le débat est possible puisque les opposants genevois accèdent, sans peine semble-t-il, aux colonnes de l'hebdomadaire francophone et que cet organe syndical rend visibles les différentes positions sur l'innovation technique. Mieux, Christian Tirefort, l'un des animateurs de l'opposition genevoise, accède en 1980 à la présidence du nouveau Syndicat du livre et du papier (SLP) issu de la fusion entre la FST et le syndicat de la reliure et du cartonnage. Après plusieurs grèves menées en Suisse romande dans la décennie 1970-1980, une grève nationale peut être mise sur pied à la fin 1980. La tactique syndicale semble avoir été infléchie par l'expression d'une opposition interne, car l'ampleur de la crise traversée par le secteur ne paraît pas être l'unique déterminant d'un changement dans le style d'action syndicale. *A contrario*, le secteur horloger traverse, par exemple, une crise beaucoup plus forte que les arts graphiques sur le plan de l'emploi sans que la FTMH ne modifie beaucoup sa position sur l'usage de la grève.

Comme j'ai eu l'occasion de le montrer ailleurs⁵⁷, le cycle de grèves qui marque la Suisse romande dans les années 1969-1979 a pour particularité que les grévistes ont souvent plus à perdre qu'à gagner en se lançant dans un mouvement. Par exemple, les travailleurs saisonniers espagnols des chantiers de l'entreprise Murer à Genève, de par leur statut, risquent, en raison de leur action, un renvoi en Espagne avec de lourdes conséquences sociales et pénales. Dans ce cas, c'est le puissant sentiment de l'indignité de leur accueil à Genève qui détermine l'arrêt de travail. Cette configuration rend sans doute encore plus opaque les grèves sauvages de cette période aux syndicalistes, pour qui le but de l'action syndicale réside essentiellement dans l'obtention d'améliorations matérielles de la situation des travailleuses et des travailleurs. Plus largement, comme Xavier Vigna⁵⁸ le constate pour la France, ce cycle de grève dessine en creux une *politique ouvrière*, c'est-à-dire un ensemble de positions cohérentes et ordonnées même si elles ne sont pas formulées par une organisation. Dans le cas des typographes de 1968, l'existence et la publication de la Contre-analyse nous permet d'apercevoir cette politique ouvrière derrière le rejet de la convention collective. Sans ce texte, le vote négatif des syndiqués serait voué à apparaître comme une réaction technophobe, voire un mouvement d'humeur.

C'est en ce sens, je crois, qu'il est légitime, comme je l'ai fait plus haut, de chercher comment le concept d'économie morale peut contribuer à éclairer l'insubordination ouvrière des années 1960-1980 à laquelle on peut rattacher les luttes des typographes qui s'ouvrent avec le renouvellement de la convention collective de 1968. Jean Boutier et Arundhati Virmani, les traducteurs en français des *Usages de la coutume*, expliquent le travail de Thompson vise notamment à montrer comment « les classes populaires utilisent leurs coutumes comme un puissant instrument pour négocier leur place dans un monde en train d'être redéfini malgré elles par ceux qui les dominent. »⁵⁹ Aussi éloignés que soient les travailleurs et travailleuses des années 1960-1980 confrontés aux innovations technologiques et les foules rurales anglaises de la fin du XVIII^e, il n'en demeure pas moins que ces deux groupes ont en commun la négociation d'une place dans un monde dont la restructuration leur échappe en large partie. Si l'on veut, comme je le proposais en introduction, donner à voir la conflictualité autour du progrès technique, cette notion d'économie morale pourrait, comme dans le cas des foules anglaises, permettre de restituer une rationalité propre aux mouvements sociaux des années 1960-1980 qui ne sont loin d'être seulement une éruption juvénile désordonnée.

57 Frédéric Deshusses, *Grèves et contestations ouvrières en Suisse 1969-1979*, Lausanne-Genève, 2013.

58 Xavier Vigna, *L'insubordination ouvrière dans les années 68. Essai d'histoire politique des usines*, Rennes, 2007.

59 Jean Boutier et Arundhati Virmani, « Présentation » in Edward P. Thompson, *Les usages de la coutume*, Paris, 2015, p. 10

Cependant, l'économie morale se légitime sur la base d'anciennes pratiques, de coutumes, de normes traditionnelles. Or, les mouvements des années 1968 se donnent en premier lieu comme en rupture avec un ordre ancien. Le cas des typographes qui s'opposent à leurs instances syndicales est paradoxal à cet égard, car ce sont les instances fédératives qui trouvent une légitimation à leur action dans la tradition centenaire de la FST et dans l'idée d'une communauté professionnelle. Curieusement, les défenseurs de la tradition sont également les défenseurs du progrès technique dont on a vu qu'ils le considèrent comme globalement favorable, tandis que ceux qui s'opposent radicalement au progrès technique font figure de jeunes contestataires peu respectueux des traditions syndicales. Alain Clavien et Juri Auderset décèlent un paradoxe semblable dans les luttes paysannes de la Suisse des années 1950 :

Il y a là peut-être un certain paradoxe historique : la mobilisation d'une conception de la justice économique et sociale ancienne, dépassée voire réactionnaire pour ceux qui, à gauche comme à droite, ne voient de modernisation et de progrès que dans le développement technologique et industriel, devient source d'une certaine originalité de l'analyse et marque, en même temps, le répertoire des luttes paysannes.⁶⁰

Dans le cas des typographes, le paradoxe pourrait n'être qu'apparent si l'on considère que la Contre-analyse sur les nouveautés techniques prend pour référence souhaitable un rapport homme-machine consenti et négocié en dehors de l'impératif de profit dans l'ensemble de la vie (et non pas seulement à l'atelier). Cette vision relève sans doute plus d'une forme traditionnelle de la pratique des arts graphiques que celle rationaliste et progressiste que défendent les instances nationales du syndicat.

60 Juri Auderset et Alain Clavien, « Libérer le paysan enchaîné ? La grève du lait et l'économie morale de la protestation paysanne, 1945-1951 » in Cahiers d'histoire du mouvement ouvrier, n°37, Lausanne, 2021, p. 66.